

<b>Zeitschrift:</b>	Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz
<b>Band:</b>	35 (1927)
<b>Heft:</b>	12
<b>Artikel:</b>	Le rôle de l'infirmière dans l'œuvre de la Croix-Rouge
<b>Autor:</b>	Ader, Gustave
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-973653">https://doi.org/10.5169/seals-973653</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# DAS ROTE KREUZ

## LA CROIX-ROUGE

Monatsschrift des schweizerischen Roten Kreuzes  
Revue mensuelle de la Croix-Rouge suisse

### Inhaltsverzeichnis — Sommaire

	Pag.	Pag.	
Le rôle de l'infirmière dans l'œuvre de la Croix-Rouge . . . . .	289	L'« Amérique sèche » et les pharmaciens . . . . .	307
Fortpflanzung und Geschlechtskrankheiten . . . . .	294	Le divorce dans le monde . . . . .	308
Präsidentenkonferenz und Direktionssitzung des Schweiz. Roten Kreuzes vom 6./7. November 1927 . . . . .	299	Seit wann kennt man in der Welt den Alkohol, seit wann die Branntweinbrennerei? . . . . .	308
Fürsprech Th. Meyer † . . . . .	302	Sonderbare Arzneimittel . . . . .	309
Aus unsern Zweigvereinen . . . . .	304	Zur künstlichen Atmungsmethode nach Schäfer . . . . .	309
La trêve de la Croix-Rouge . . . . .	305	Propagandawettbewerb des Schweiz. Militär-sanitätsvereins . . . . .	311
Par quoi meurent les buveurs? . . . . .	307	Diapositiv-Serien des Roten Kreuzes . . . . .	312

### Le rôle de l'infirmière dans l'œuvre de la Croix-Rouge.

Discours prononcé à la séance d'ouverture de la Conférence internationale des infirmières à Genève,  
le 27 juillet 1927,

par M. Gustave Ador,  
président du Comité international de la Croix-Rouge.

*Mesdames,*

Lorsque M<sup>me</sup> Reimann m'a fait l'honneur de me demander de vous dire quelques mots à cette séance d'ouverture sur le rôle de l'infirmière dans la Croix-Rouge, j'ai été quelque peu effrayé, craignant d'avoir à vous retracer toute l'histoire de la Croix-Rouge. La Croix-Rouge n'est-elle pas, en effet, symbolisée en toutes circonstances par une infirmière? Est-ce qu'aux yeux du public l'infirmière n'est pas « toute la Croix-Rouge »?

En a-t-il toujours été ainsi? La Croix-Rouge, à ses origines, donnait-elle le premier rôle à la femme? Je n'oserais l'affirmer. Certes, on peut bien dire que les véritables précurseurs de la Croix-Rouge ont été des femmes. Ce n'est pas parmi

vous, Mesdames, que j'ai besoin d'évoquer Florence Nightingale parcourant, une lampe à la main, les salles de blessés des hôpitaux de Crimée. Mais je voudrais tout au moins rappeler qu'à ses côtés se trouvaient près de 200 nurses ou sœurs de charité qui l'avaient accompagnée dans sa mission charitable.

Pendant la guerre de Sécession, ce sont deux sœurs, Elisabeth et Emilie Blackwell, qui forment 100 infirmières pour prendre soin des blessés. Ces illustres exemples qui ont précédé de plusieurs années la fondation de la Croix-Rouge auraient dû, semble-t-il, impressionner les promoteurs de la première Convention de Genève. Henri Dunant lui-

même, qui trouva tant de concours précieux chez les femmes lombardes, qui l'aiderent à soulager les souffrances des blessés de Solférino, qui attacha tant de prix aux encouragements que lui envoya miss Florence Nightingale, n'a peut-être pas aperçu dans toute sa plénitude le rôle que devait jouer au cours des temps l'infirmière de la Croix-Rouge.

C'est dans les conférences internationales de la Croix-Rouge qui se sont succédées depuis plus de 60 années que nous trouvons trace de l'importance croissante attachée au rôle de l'infirmière.

Les toutes premières conférences ne parlent que du personnel masculin. « Les Sociétés, dit la Conférence de 1863, doivent chercher à former et à instruire des infirmiers volontaires. »

C'est en 1869 seulement, à Berlin, qu'il est dit pour la première fois: « Il appartient aux sociétés de pourvoir à l'instruction d'infirmières. » « Ce devoir, ajoute la résolution, ne peut être rempli que si l'on soumet à un strict examen de capacité les personnes qui veulent devenir infirmières, et si on les exerce et les éprouve en leur faisant soigner les malades pauvres. »

Dès lors, il n'est guère de conférences qui n'aient parlé des infirmières et toujours en ajoutant des précisions sur la nécessité de leur donner une bonne préparation.

En 1884, la Conférence de Genève recommande: « Que dans l'examen de capacité des infirmières, tout en tenant compte de leurs qualités intellectuelles et morales, il faut avoir égard à leur santé, afin que leurs forces leur permettent de s'acquitter des services qui leur seront demandés. »

« Il est recommandé aux Sociétés de développer ou de créer, dès le temps de paix, l'enseignement des dames qui pour-

raient être chargées de la surveillance des ambulances locales ou des hôpitaux sédentaires de la Croix-Rouge, enseignement destiné à leur permettre de seconder efficacement les médecins et chirurgiens, par l'exécution intelligente des prescriptions concernant l'hygiène des salles et le traitement des malades. »

A Saint-Pétersbourg, en 1902, les recommandations deviennent plus précises: « Il est recommandé aux Sociétés de créer des dispensaires-écoles d'infirmières, comme offrant le meilleur et le plus facile mode d'instruction pour les dames qui désirent se préparer à remplir en temps de guerre le rôle d'infirmières volontaires, soit que le dispensaire fonctionne seul dans les localités dépourvues d'hôpitaux, soit qu'il soit associé à un hôpital et combine, au point de vue de l'enseignement, ses propres ressources avec celles que peut fournir l'établissement hospitalier. »

A Londres, même recommandation: « Il y a lieu d'insister à nouveau sur la nécessité d'organiser, pour le fonctionnement en temps de guerre des formations sanitaires des sociétés de la Croix-Rouge, un enseignement essentiellement pratique, destiné à former en temps de paix des infirmières diplômées, soit dans des dispensaires-écoles, soit dans des hôpitaux-écoles spécialement affectés à cet usage. »

Mais, ce n'est qu'à Genève, en 1922, que la X<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge a recommandé aux Sociétés nationales « d'user de leur influence auprès de leurs gouvernements ou auprès des autorités compétentes pour obtenir que l'exercice de la profession d'infirmière salariée dépende de l'obtention d'un diplôme. Ce diplôme ne pourra être obtenu qu'après un temps d'étude et de formation professionnelle reconnu suffisant. »

La X<sup>e</sup> Conférence recommande à toutes les Croix-Rouges de s'occuper activement de la question des infirmières professionnelles pour les besoins de la vie civile, et de prendre en particulier en considération la formation des infirmières spécialisées. »

Voici pour les recommandations générales.

Il faut bien reconnaître que le titre d'infirmière a été donné bien souvent à des personnes qui n'avaient guère comme mérite que leur bonne volonté et leur dévouement. Certes, il ne faudrait pas voir dans cette constatation une réserve de ma part pour la valeur de ces collaborations volontaires, si inexpérimentées fussent-elles. Qu'il me suffise de citer, à cet égard, les termes dont s'est servi le général Pau, président de la Croix-Rouge française, au lendemain de la guerre, dans une lettre à ce sujet:

« Nos femmes françaises, écrivait-il, enrôlées sous le drapeau de la Croix-Rouge au nombre de 85 000 environ, ont noblement rempli leur mandat d'humanité et de charité.

« La plupart, infirmières d'avant-guerre, ayant déjà rendu de précieux services soit dans les hôpitaux, dispensaires, crèches, etc., ou bien à l'occasion des épidémies, inondations et autres calamités publiques, ont été en fonctions effectives sans interruption du premier au dernier jour des hostilités.

« Pour beaucoup, maintenant encore, employées en pays étranger, aux côtés de nos troupes ou de nos missions militaires, la période de campagne semble loin d'être close. D'autres, en grand nombre, et pour longtemps encore, se sont consacrées dans nos régions dévastées au soulagement des innombrables et poignantes misères causées par la guerre. »

Avec le général Pau, il faut louer sans réserve l'infirmière qui, après s'être sou-

mise à de sérieuses études, à une discipline sévère et à une formation morale, prodigue ses soins non seulement au chevet des blessés en temps de guerre, mais répond en temps de paix à l'appel adressé à son concours pour le soulagement des souffrances.

Infirmières diplômées ou infirmières volontaires solidement instruites, elles ont également droit, les unes et les autres, à être hautement remerciées et félicitées.

Ce qui s'est passé en France s'est passé dans les autres pays en guerre. Les femmes ont donné sans compter leur temps et leurs forces pour les blessés de leur pays, aussi bien que pour les blessés ennemis faits prisonniers. On peut évaluer, en chiffres ronds, à 250 000 ces infirmières de bonne volonté surgies pendant le temps de guerre.

Vous avez vu que la France en compte pour sa part 85 000, l'Allemagne 67 580, les Etats-Unis 25 000, la Hongrie, l'Autriche, l'Italie, chacune 10 000, la Russie 17 000. Je n'ai pas les chiffres de la Grande-Bretagne, mais ils sont certainement dans les mêmes proportions.

Depuis la guerre, la formation scientifique des infirmières est devenue une des préoccupations primordiales de la Croix-Rouge. Les écoles d'infirmières se multiplient; la plupart des sociétés comptent une ou plusieurs écoles modèles, donnant la formation la plus complète et préparant au diplôme d'Etat qui, fort heureusement, se généralise dans la plupart des pays. A côté de ces écoles proprement dites, sont souvent organisés des cours plus modestes ne poussant les études que jusqu'au premier degré, mais fort utiles eux aussi en réunissant un grand nombre d'élèves.

C'est ainsi qu'en France, la Société de secours aux blessés militaires compte 125 dispensaires et écoles, cours d'infir-

mières ou cours d'auxiliaires, l'Association des Dames de France 50 cours, l'Union des Femmes de France 21 centres d'enseignement à Paris et 82 en province.

La Croix-Rouge de Belgique compte plus de 60 centres d'enseignement dans tout le pays.

La Croix-Rouge allemande n'a pas seulement des écoles normales d'infirmières et des cours d'auxiliaires, elle a, depuis quelques mois, une école supérieure pour la formation des infirmières-majors aux portes de Berlin, à la Pestalozzistiftung, où se trouve une sélection d'infirmières de la Croix-Rouge.

Il est impossible de signaler ce qui se fait dans tous les pays, mais parlant à Genève, je me reprocherais de ne pas dire l'attention vouée en Suisse à l'instruction des infirmières et les importants services qu'elles rendent dans nos établissements hospitaliers.

La profession d'infirmières de la Croix-Rouge a toujours été considérée comme particulièrement noble, et ce caractère est encore souligné par l'intérêt que portent au développement de la profession les souveraines et les représentantes des plus grandes familles.

Notre Comité s'honneure de posséder, à son siège, une photographie de la reine d'Espagne en infirmière et notre *Revue* publiait, le mois dernier, le clair visage de la reine Marie de Serbie sous la coiffe blanche ornée de la croix rouge.

Ai-je besoin d'évoquer encore devant vous la reine Marie de Roumanie, la reine Elisabeth de Belgique soignant elle-même les blessés à l'hôpital de la Panne, pendant la guerre, la duchesse d'Aoste, se prodiguant au chevet des blessés italiens, ou la princesse Mary, inspectant les détachements d'infirmières en Grande-Bretagne.

Au Siam (pour sortir de notre petite Europe), c'est S. M. la reine Savang Vadhana qui, il y a deux mois, décernait les diplômes aux infirmières nouvellement promues. Et, à la tête de la Croix-Rouge siamoise, se trouve une princesse, la princesse Mandaraba.

La IX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge à Washington, en 1912, a confié au Comité international une tâche qui lui tient tout particulièrement à cœur: c'est celle de remettre chaque année ou tous les deux ans aux infirmières de la Croix-Rouge les plus qualifiées du monde entier, une haute distinction évoquant l'image de celle qui reste le prototype des infirmières: la médaille Florence Nightingale.

A chaque distribution, les Comités centraux des sociétés de la Croix-Rouge nous envoient quelques noms qu'ils ont choisi à grand'peine parmi toutes celles qui mériteraient d'être particulièrement distinguées. C'est le regret du Comité international de la Croix-Rouge que les règlements ne lui permettent pas de distribuer plus de six médailles Nightingale par an.

Au lendemain de la Grande Guerre, s'autorisant d'un article du règlement, il a pu se montrer plus large et distribuer une cinquantaine de médailles. Mais à l'heure actuelle, après quatre distributions, il n'y a même pas 100 infirmières de la Croix-Rouge qui aient reçu la médaille Nightingale, alors que certainement des milliers la méritent.

Le Comité international se propose d'attirer l'attention de la XIII<sup>e</sup> Conférence internationale sur la nécessité d'accroître le nombre des médailles à distribuer. Il n'y a pas à craindre de déprécier par là cette décoration. Trop nombreuses sont celles, encore une fois, qui en sont dignes. Lorsque notre Comité examine les titres de toutes celles dont le nom lui est sou-

mis, devant l'énoncé de leurs actes de dévouement, il est, le plus souvent, très embarrassé pour faire un choix.

Une disposition spéciale votée à la XI<sup>e</sup> Conférence prévoit que la médaille Nightingale peut être décernée, à titre exceptionnel à des infirmières mortes au champ d'honneur. Car, hélas! trop nombreuses aussi sont celles qui sont tombées en se dévouant pour leurs blessés.

Qu'il me soit permis de saluer ici ces héroïnes et d'exprimer le vœu que leur souvenir soit perpétué dans chaque Croix-Rouge par des monuments dignes d'elles.

A titre d'exemple, je voudrais vous parler ici d'un projet qui, s'il était mis à exécution, aurait toute l'approbation du Comité international de la Croix-Rouge:

Tous les touristes qui ont visité Venise ont gardé le souvenir de l'admirable suite de tableaux de Carpaccio conservés à la Galerie de l'Académie des beaux-arts, représentant le martyre de Saint-Ursule et des onze mille vierges, ses compagnes.

Ces tableaux ornaient jadis une chapelle qui fut désaffectée sous le gouvernement napoléonien, transformée en magasin, puis donnée aux Pères Dominicains.

Il y a une cinquantaine d'années, le préfet de la ville désira la rétablir dans son ancienne splendeur, mais on ne put réaliser ce projet difficile et coûteux. Beaucoup plus tard, l'idée fut reprise par les Dominicains. Ceux-ci proposèrent que la chapelle fût restaurée dans toute sa beauté d'autrefois pour être consacrée aux infirmières volontaires de la Croix-Rouge mortes à la guerre.

Récemment, cette proposition reçut la faveur de M. Mussolini. Le ministre Giurati, à qui elle fut communiquée, s'y intéressa vivement, et S. A. R. la duchesse d'Aoste y fit le meilleur accueil. Quand la présidence de la Croix-Rouge italienne en fut informée, elle approuva pleinement,

elle aussi, ce grand projet. Le Directeur général de la société, le général Baduel, promit que la Croix-Rouge prendrait à sa charge la moitié de la dépense, et c'est ainsi que la chapelle de Sainte-Ursule va être consacrée au souvenir des grands dévouements\*.

Je crois en avoir dit assez sur la place éminente que tient l'infirmière dans l'institution de la Croix-Rouge.

Je voudrais maintenant vous dire quelques mots sur le rôle des infirmières. Nous sommes loin, aujourd'hui, du temps où le rôle le plus clair des dames de la Croix-Rouge était de préparer de la charpie.

Au commencement de la campagne d'Italie de 1859, et avant qu'aucun combat n'eût encore été livré, Henri Dunant se trouvait à Genève, dans un salon, et, en entendant Madame Naville-Rigaud proposer la formation d'un Comité pour l'envoi de secours aux blessés, ne put s'empêcher de dire: «Comment peut-on penser à faire de la charpie avant qu'il y ait un seul blessé?»

Depuis lors, il se rendit compte de son erreur et combien il était nécessaire, au contraire, de prévoir à l'avance les pires situations pour se trouver prêt à y faire face.

L'infirmière de la Croix-Rouge, Mesdames, doit toujours avoir présent à l'esprit que son rôle essentiel, primordial, est de venir au secours des blessés si, par malheur, une guerre vient à éclater. Et pour se préparer à cette éventualité, elle doit non seulement s'assimiler l'enseignement théorique très complet qui lui est offert dans toutes ces écoles auxquelles je faisais allusion tout à l'heure, mais aussi faire des stages dans les hôpitaux et les dispensaires. La perfection de l'en-

\* Voy, *Bulletin international*, mars 1927, p. 218.

seignement force aujourd’hui l’infirmière à se spécialiser. Il y a les infirmières-visiteuses, auxquelles s’intéresse particulièrement la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, les infirmières qui s’occupent des nourrissons, de la première et de la deuxième enfance. Et il y a les infirmières qui parcourent à cheval les plaines du Far-West, d’autres qui, dans des barques, sur les marais pontins, vont porter la quinine aux malariques. D’autres, enfin,

s’en vont vers les régions polaires fonder des établissements aux coins les plus extrêmes de la civilisation, dans le Groenland, dans les grands déserts blancs du nord canadien. A tous ces dévouements, j’apporte ici le salut du Comité international, et ce salut ne s’adresse pas seulement aux infirmières qui arborent le signe de la croix de Genève, mais à toutes celles, sans distinction, qui ont embrassé cette noble profession.

## Fortpflanzung und Geschlechtskrankheiten.

Von Prof. Dr. Nägeli\*, Bern,

Direktor der Klinik für Haut- und venerische Krankheiten der Universität Bern.

In den Aufklärungsvorträgen und allgemeinverständlichen Broschüren über venerische Krankheiten kann dem Kapitel „Geschlechtskrankheiten in der Ehe“ nicht die gebührende Würdigung zuteil werden. Die Materie ist so umfangreich und birgt so viele wichtige und komplizierte Probleme, daß ihr eine besondere Besprechung vorbehalten bleiben muß. Wenn ich im folgenden versuchen will, die hauptsächlichsten Gesichtspunkte dieses Themas hervorzuheben, so kann dies bei dem beschränkten Raum auch hier nur in aphoristischer Weise geschehen.

Die beiden Geschlechtskrankheiten, denen im Familienleben speziell in bezug auf die Frage der Fortpflanzung eine so große Bedeutung zukommt, sind die Gonorrhoe (Tripper) und die Syphilis (Vues), während die dritte venerische Affektion, der weiche Schanker, in diesem Zusammenhang nicht in Erwägung zu ziehen ist. Beide Leiden sind imstande, bei einem oder beiden Ehegatten eine Sterilität herbeizuführen, oder sie gefährden die Nachkommenschaft dadurch, daß die Krankheit der Eltern auf die Frucht übertragen wird. Indessen verteilen sich diese Möglichkeiten in

ungleicher Weise auf Gonorrhoe und Syphilis, und eine gesonderte Erörterung ist wohl kaum zu umgehen.

\* \* \*

**Gonorrhoe.** Die Sterilität des Mannes ist nicht selten durch Komplikationen eines Trippers bedingt. Nach schweren Veränderungen der Vorsteherdrüse, ganz besonders aber infolge doppelseitiger Nebenhodenentzündung, kann die Zeugungsfähigkeit des Mannes beschränkt oder vollkommen vernichtet werden, auch dann, wenn, wie gewöhnlich, die Hoden selbst von der Krankheit verschont bleiben. Diese « Impotentia generandi » schließt den Geschlechtsverkehr nicht aus, und die Betroffenen wissen daher meist nicht, wie es mit ihrer Zeugungsfähigkeit bestellt ist.

Ein ungefähres Bild von der Häufigkeit der durch gonorrhöische Nebenhodenentzündung bedingten Sterilität ergibt folgende Berechnung: Von 1000 Gonorrhöikern werden zirka 100, d. h. 10 Prozent, von einer Nebenhodenentzündung befallen. Diese Komplikation tritt jedoch lange nicht bei allen Kranken doppelseitig auf, sondern wiederum nur in etwa 10 Prozent der Fälle. Man kann also annehmen, daß von 1000 Männern, die sich mit Gonorrhoe infizieren, ungefähr 10 an

\* Mit gütiger Erlaubnis des Verfassers und der Redaktion dem „Bund“ entnommen.